

Comment se rendre à la Brocante Dimanche 04 mai 2025

Baillet en France est située à 25 km au nord de Paris, au croisement de la D301 (ex RN1) et de la D104 (ex RN104), à mi-distance entre Roissy Charles-de-Gaulle et Cergy-Pontoise.

La commune est limitrophe de Moisselles, Attainville, Bouffémont, Chauvry et Montsout.

Par le train, Baillet en France est à 30 min de la gare du Nord. Prendre la direction Luzarches ou Persan-Beaumont et descendre en gare de Montsout-Maffliers.

L'accès en voiture se fait par la D301 (sortie Baillet en France ZAE) et par la N104 (sortie Baillet en France centre), [sortie à privilégier](#).



BROCANTE

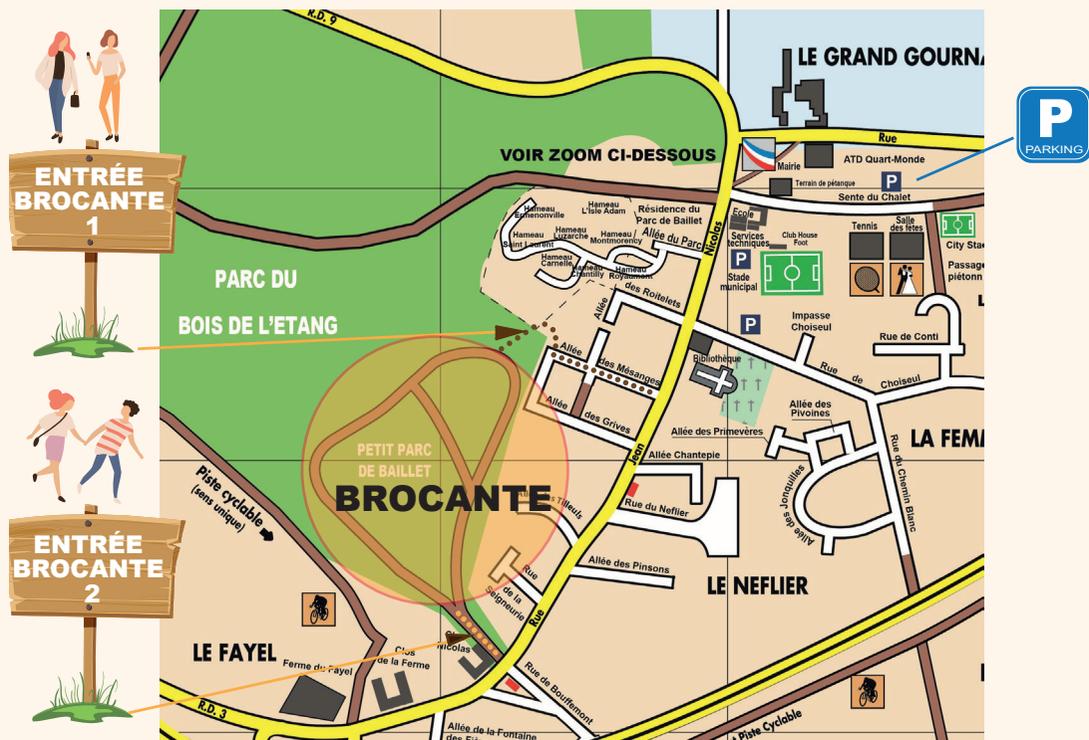
Baillet en France

**MAI
04**

2025



**Dans le petit parc Boisé
«Carrefour rue de Bouffémont»**



Ne pas jeter sur la voie publique © Mairie de Baillet en France - IPNS - Mars 2024

Brocante 2025 Demande d'autorisation de vente

Je soussigné(e), M., Mme, _____ Prénom : _____

ou raison sociale _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Email : _____ @ _____

- certifie avoir lu le règlement ci-contre.
- sollicite l'autorisation de Madame le Maire de Baillet en France de participer en qualité d'exposant à la brocante du 04 mai 2025 organisée par la Municipalité et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
- déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante, déchargeant par là même la Municipalité de Baillet en France de toute responsabilité pénale, civile ou administrative, quant à sa participation.
- s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

Location d'un emplacement de 5 mètres minimum, avec possibilité d'extension par tranche de 2,50 m. L'emplacement supplémentaire de 2m50 n'est pas réservable pour stationner 1 autre véhicule, 1 seul véhicule par exposant :

- 1 véhicule = 5 m
- 1 véhicule + 1 remorque = 7,5 m
- 1 fourgon = 7,5 m
- 1 fourgon + 1 remorque = 10 m

Au tarif de :

- 34 € l'emplacement de 5,0 m (pour les habitants de Baillet en France)
- 15 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (Baillet en France)
- 44 € l'emplacement de 5,0 m (pour les exposants hors commune)
- 22 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (hors commune)
- 77 € l'emplacement de 5,0 m (pour les professionnels)
- 34 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (pour les professionnels)

Important : impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé

Obligation : le jour de votre inscription, bien préciser le type et la longueur de votre véhicule avec ou sans remorque.

Demande de réservation

_____ emplacement(s) de 5 m

_____ emplacement(s) supplémentaires de 2,5 m

Impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé

Type de voiture : _____ Marque : _____

Ci-joint chèque de : _____ (libellé à l'ordre du Trésor Public)

CNI/Passport n° _____ délivré(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Pour les professionnels : joindre photocopie du KBIS ou de la carte professionnelle

Fait à Baillet en France le ____ / ____ / 2025 Signature : _____

Demande à retourner en Mairie de Baillet en France accompagnée de votre chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée. Aucun règlement en espèces.

Brocante de Baillet en France Dimanche 04 mai 2025

REGLEMENT

(A lire attentivement et à conserver)

Particulier, vous avez le droit de participer en qualité d'exposant... la loi vous y autorise, mais attention, vous devez :

- 1) Vous inscrire auprès de la Municipalité de Baillet en France
- 2) Obtenir de Mme le Maire une autorisation individuelle et nominative (non valable pour les groupes)
- 3) Ne vendre que des objets usagés vous appartenant
- 4) Faire la liste des objets à vendre et indiquer le prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs)
- 5) Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier)
- 6) Prendre connaissance de l'arrêté municipal et s'y conformer (ainsi qu'au règlement de cette manifestation)
- 7) Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous
- 8) Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille
- 9) Respecter le code de la route pour le stationnement
- 10) Pièce d'identité obligatoire
- 11) Tout emplacement non occupé à 9h00 sera perdu et non remboursé
- 12) Ne pas avoir déjà participé à 2 brocantes dans l'année

La Municipalité de Baillet en France décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de matériel ou d'objets en vente.

Ouverture aux exposants à partir de 6h00

Stand de restauration interdit, réservé aux organisateurs

**Impossible de ressortir votre véhicule
une fois votre matériel déchargé
Déchargement IMPOSSIBLE avec un autre véhicule
L'emplacement devra être laissé propre à votre départ.
Une benne et des bornes à vêtements seront à
votre disposition à l'entrée de la brocante.**



Tout contrevenant sera expulsé immédiatement

(Ne pas jeter sur la voie publique)